Image not found or type unknown

Comment comptabiliser les produits d’exploitation ?

Fiche pratique publié le **24/07/2013**, vu **726 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les produits d'exploitation (compte 70 à 75) représentent le prix perçu pour l'ensemble des biens fournis ou des services rendus à des tiers par une société. En règle générale, ils sont enregistrés hors TVA, après déduction des rabais, remises et ristournes accordés aux clients.

Pour en savoir plus : **http://www.assistant-juridique.fr/produits_exploitation.jsp**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés